



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Quand la fermeture des écoles rurales creusoises est annoncée pour faire face à la pénurie !!! Et quand l'École devient un enjeu électoral...

Le SNUipp-FSU 23 alerte de longue date l'Inspectrice d'Académie sur la faiblesse des moyens, et en particulier des moyens de remplacement, alloués au département. L'Inspectrice d'Académie n'apporte aucune réponse à ces questions sinon des modifications d'organisation technique qui ne répondent pas aux difficultés rencontrées sur le terrain. Chaque jour, des dizaines de collègues ne sont pas remplacés. Certaines écoles à 3 classes fonctionnent depuis une semaine avec 2 enseignants. Pire, à Masbaraud, depuis une semaine, les élèves des 3 classes de l'école sont partagés entre un jeune collègue stagiaire en formation et la directrice.

Le Recteur, en réponse à cette pénurie manifeste, a annoncé la suppression de 9 postes dans le département de la Creuse à la rentrée 2015 non justifiée par les 18 élèves de moins annoncés invoquant « *une nécessaire solidarité avec des départements et des académies beaucoup plus mal lotis que les nôtres* ». Dans le contexte budgétaire contraint, les choix du Recteur ne semblent pas guidés par l'équité (création de 2 postes en Corrèze pour 11 élèves de moins portant, depuis 2012, à 11 les créations de postes en Corrèze pour accueillir 13 élèves supplémentaires).

C'est dans ce contexte que l'Inspectrice d'Académie, sur ordre du Ministère, a décidé de repousser la tenue des instances de carte scolaire (Comité Technique Spécial Départemental et Conseil Départemental de l'Education Nationale) après les élections départementales. Cette décision décale ainsi toutes les opérations de préparation de la rentrée (ouverture fermeture de classes, mouvement des personnels,...). **Pour le SNUipp-FSU23, le temps politique n'est pas celui de l'École !!!** Assurément, dans ces modifications de calendrier, ce ne sont ni l'intérêt des élèves, ni le bon fonctionnement du Service Public d'Education Nationale qui sont au centre des préoccupations. Il s'agit bien ici d'éviter que les décisions de carte scolaire ne viennent influencer le choix des citoyens dans le cadre de la campagne des élections départementales. Comment ne pas y voir une volonté d'empêcher les citoyens de faire un choix en toute connaissance de la situation objective de ce qui est souvent la dernière présence du Service Public dans bon nombre de communes ?

Ce choix est d'autant plus étonnant que le travail préparatoire semble très avancé... Ainsi, nous sommes alertés par des élus, des parents et des collègues nous informant du travail en cours réalisé par l'Inspectrice d'Académie pour préparer la carte scolaire. Les rendez-vous se multiplient localement. **Ici, un conseiller général annonce les classes qui seront fermées en avril sur son canton, là, ce sont des maires qui sont informés de la volonté de fermer une classe voire l'école.** Pourtant, rencontrés dans le cadre de la négociation préalable à la grève du 3 février 2015, les services de l'Inspection Académique annonçaient ne pouvoir donner aucune information relative à la carte scolaire avant le mois d'avril...

Si une certitude se dégage des informations qui nous remontent, ce sont assurément les petites écoles rurales qui peuvent se considérer en alerte au sens de la Charte sur l'Organisation des Services Publics et au Public en Milieu Rural. A défaut d'information claire, de transparence et de dialogue social avec l'Inspectrice d'Académie, le SNUipp-FSU 23 est contraint de faire des supputations : au regard des communes visitées, il y a toutes les raisons de penser que les écoles de 1 à 3 classes constituent une cible pour l'Inspectrice d'Académie. Alors que depuis son arrivée, ce sont déjà 3 écoles qui ont été fermées, le pire est à craindre pour la Creuse dont moins de 48% des communes ont encore une école contre 60.14% en Corrèze et 71.14% en Haute Vienne.

La volonté annoncée des parlementaires creusois d'entrer dans un dispositif de moratoire identique à celui du Cantal n'est pas pour nous rassurer non plus : la contrepartie annoncée dans la Charte qui lie ces départements au Ministère de l'Education Nationale est annoncée. « *Les partenaires signataires prennent les engagements suivants :*

- *création de regroupements pédagogiques intercommunaux dans l'intérêt des élèves et de leurs apprentissages*
- *mise en place progressive de réseaux pédagogiques adossés à des collèges, se fondant sur le nouveau cycle 3 et les conseils pédagogiques écoles-collèges prévus dans le cadre de la loi »*

La concentration du maillage scolaire, notamment autour des collèges (il y a 18 collèges en Creuse et 124 communes avec une école) est donc annoncée comme un objectif.

Le SNUipp-FSU 23 ne partage pas cette conception de l'École et de la gestion des deniers publics. D'autres choix budgétaires sont possibles. Par exemple, pour le SNUipp-FSU 23, l'argent public engagé pour mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires (près de 3 millions d'euros) aurait pu permettre la création de 50 postes d'enseignants qui auraient assurément été plus efficaces pour permettre la réussite de tous les élèves et garantir l'égalité républicaine à laquelle nous sommes attachés. Le SNUipp-FSU 23 attend donc une clarification des positions de chacun dans ce dossier.

A Guéret, le 10 février 2015

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice COUEGNAS: 06.74.19.39.72